



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **27 juin 2022 à 19h00** - Date de convocation : **21 juin 2022**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Christian GUION**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs : M. GILLET (pouvoir à M. CARRIER) M. LOCHON (pouvoir à Mme GLEIZES)

**DELIBERATION n° 29/2022 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES VL ET CAMPING
CAR EN BORD DE SEINE**

Afin de créer une aire de détente et de pique nique en bord de seine sur le chemin de halage entre la rue Robert Connan et la rue aux Huards, il est proposé de limiter le stationnement sur cette zone. Ainsi il est défini un aire de stationnement dédié aux véhicules légers et aux camping cars et assimilés. Compte tenu de la surface disponible au stationnement, une aire de trois places exclusivement réservée à l'usage des camping cars est créée, la surface restant étant dédié au stationnement des véhicules légers.

VOTE : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

